



# RAPPORT ANNUEL 2022

# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE 1 L'ESSENTIEL

NOS VALEURS	P. 6
RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION	P. 9
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	P. 13
RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT	P. 17
RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 21
CHIFFRES CLÉS	P. 26

## PARTIE 2 COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

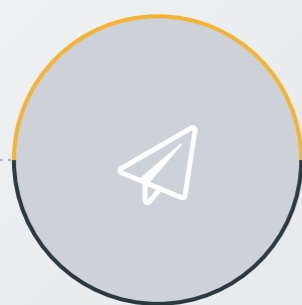
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	P. 30
ANNEXES	P. 36
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	P. 76



# PARTIE 1 L'ESSENTIEL

## NOS VALEURS

COPRÉ concentre ses efforts sur une croissance durable lui permettant de continuer à renforcer sa position sur le marché de la prévoyance de manière totalement indépendante.



### INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos affiliés.



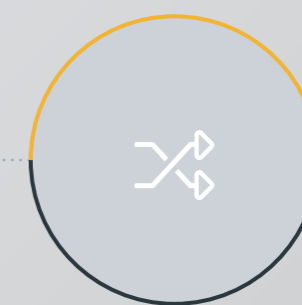
### TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos affiliés de manière claire et proactive.



### SÉCURITÉ

Nous œuvrons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.



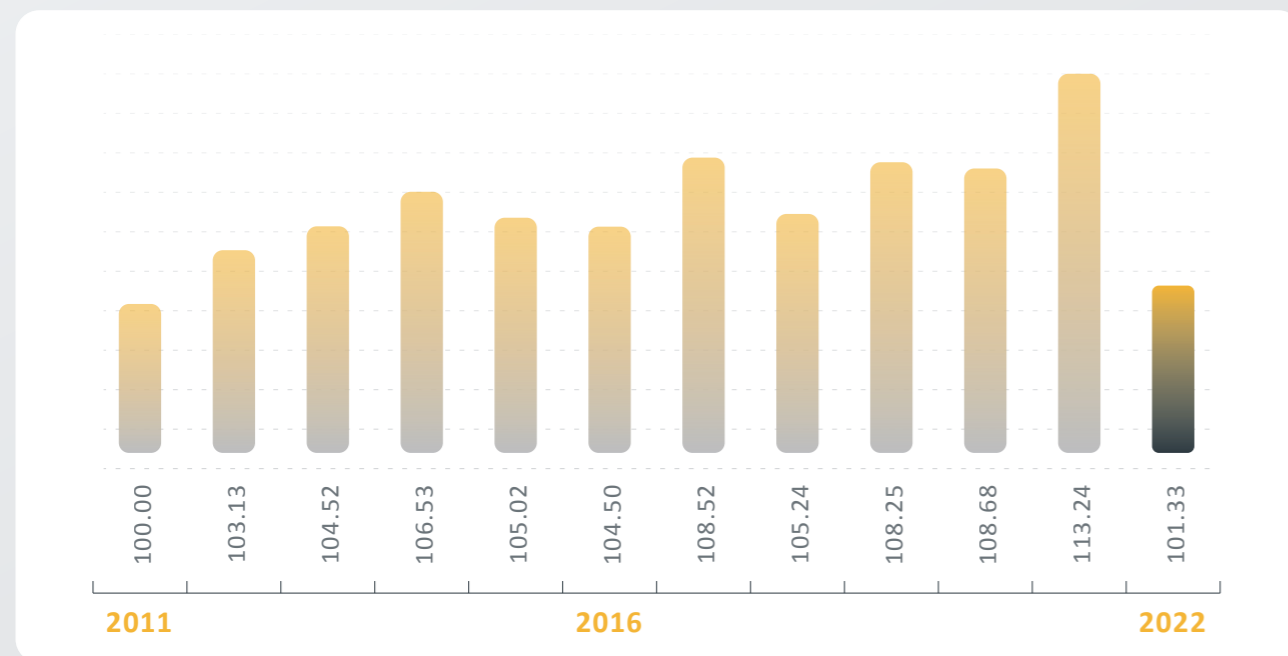
### FLEXIBILITÉ

Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.

VOIR PLUS LOIN,

VOIR DEMAIN

## ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



 **101.33 %**  
DEGRÉ DE COUVERTURE  
EN 2022

 **1.75 %**  
TAUX D'INTÉRÊT  
TECHNIQUE EN 2022

## RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION

**Au terme d'une année 2022 très difficile sur les marchés boursiers, La Collective de prévoyance – COPRÉ a prouvé sa solidité financière en restant en sur-couverture. En dépit d'une performance de -7.39% sur ses placements, son degré de couverture est de 101.33% avec un taux d'intérêt technique resté inchangé à 1.75%.**

**Notre Fondation consolide significativement sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle. Sans déroger à ses valeurs – Indépendance – Transparence – Sécurité – Flexibilité – désormais bien ancrées, elle enregistre une croissance nette de son bilan de +4.4%.**

Différentes crises s'enchaînent au niveau mondial, européen et même récemment helvétique. La reprise du Credit Suisse par UBS a fait trembler les places financières. À ceci s'ajoutent les défis auxquels devront faire face les institutions de prévoyance avec les réformes AVS21 et LPP21. Cette année à nouveau, la prévoyance professionnelle devra prouver sa résilience face aux crises et aux changements. Ceux-ci focalisent l'attention du Conseil de fondation dont la priorité consiste à assurer et conserver la pérennité financière de la Fondation et l'incitent à redoubler de vigilance dans la gestion de ses actifs.

En sus de nos valeurs fondamentales, nous accordons une attention particulière à renforcer la proximité avec nos affiliés, assurés et retraités. Afin d'accompagner la croissance soutenue depuis l'internalisation et de répondre aux exigences de l'environnement dans lequel elle évolue, la Fondation a investi de façon importante dans ses infrastructures tout en poursuivant la baisse de ses coûts administratifs par assuré.

L'un des objectifs principaux du Conseil de fondation est d'offrir des prestations de qualité pour nos assurés tout en assurant la stabilité financière de la Fondation. De ce fait, suite à la performance de -7.39% réalisée sur nos placements en 2022, il s'est résolu à créditer au 31 décembre 2022 un intérêt rémunérateur de 1% sur les avoirs de vieillesse de nos assurés. Ce qui porte l'intérêt rémunérateur moyen des 10 dernières années à 2.60%, sachant que la moyenne du taux d'intérêt minimal se situe dans cette même période à 1.125%.

Consciente de ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques, COPRÉ poursuit ses efforts en matière de durabilité malgré les enjeux énergétiques apparus l'an passé qui complexifient leur mise en œuvre. Cette année à nouveau, un rapport sur le développement durable est joint aux comptes annuels.

Le Conseil de fondation constate cette année à nouveau que la croissance durable et saine de COPRÉ se poursuit. L'aventure continue et notre Fondation fêtera l'an prochain ses 50 ans.

Le Conseil de fondation remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés, les rentiers et l'ensemble des partenaires pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

Le Conseil de fondation



**Claude Roch, Président**  
Genève, le 25 avril 2023



**Kathlen Overeem, Vice-Présidente**

101.33%

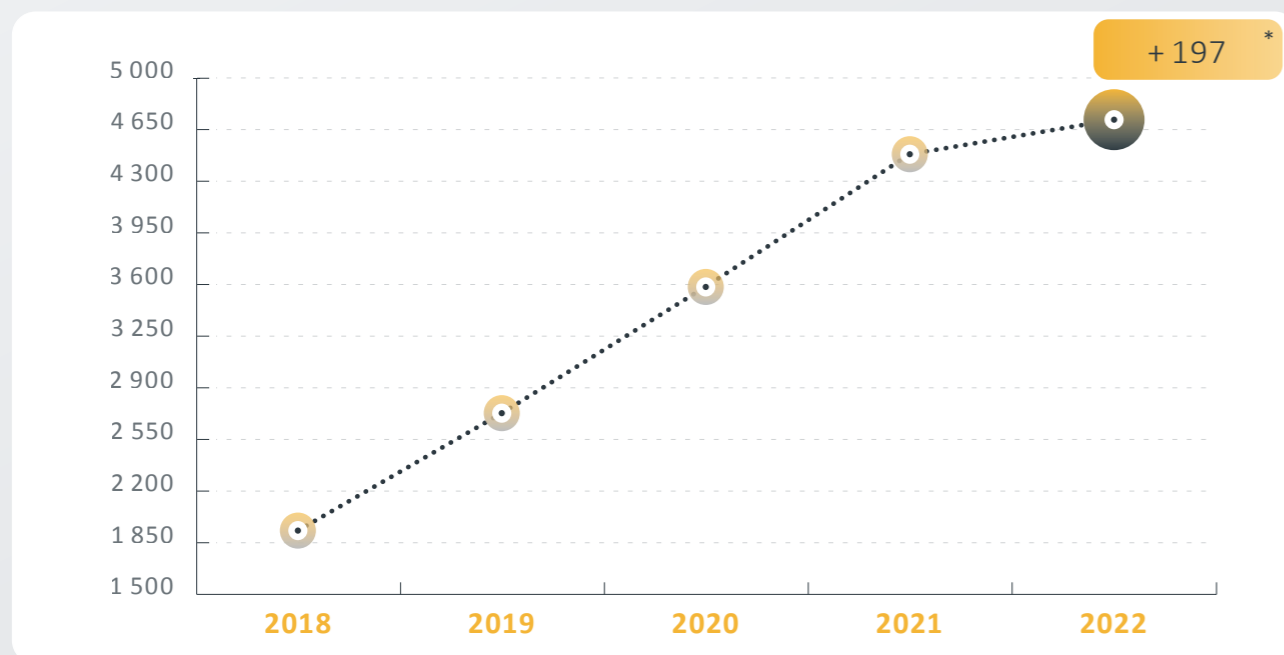


Notre degré de couverture est de 101.33% calculé avec un taux d'intérêt technique inchangé à 1.75%.

Nous accordons une attention particulière à renforcer la proximité avec nos affiliés, assurés et retraités.

# DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

## TOTAL DU BILAN EN MIO. CHF



## NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS ET RENTIERS



## COTISATION(S) ANNUELLE(S) EN MIO. CHF



\* Évolution du taux de croissance 2021-2022

# RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

**La Collective de prévoyance – COPRÉ poursuit sa croissance qualitative durant l'année 2022. 50 nouvelles entreprises affiliées et près de 2 900 nouveaux assurés actifs rejoignent notre Fondation.**

**Le total du bilan a augmenté de 4.4% pour s'établir à CHF 4.680 milliards.**

**Cette année 2022 a été marquée par la poursuite de la digitalisation de nos services et le renforcement de notre infrastructure tout en maintenant notre objectif de stabilisation des coûts administratifs moyens par assuré, qui s'élèvent désormais à CHF 208.**

En 2022, notre Fondation a fêté son jubilé de cinq ans d'internalisation de ses activités. Nous comptons désormais un effectif de 35 collaborateurs dans cinq différents départements (Prévoyance – Finance et comptabilité – Commercial – Investissements – État-major) et maintenons une présence à Genève, Lausanne et Zurich. Nous poursuivons activement notre développement Outre-Sarine.

Notre mission principale reste inchangée – la gestion de la Fondation en toute indépendance et ce dans l'intérêt de nos affiliés, assurés et rentiers. Nous poursuivons notre ambition de leur offrir d'excellentes prestations tout en réalisant une performance adéquate et attrayante nous permettant d'assurer la stabilité financière de la Fondation.

Notre structure organisationnelle poursuit sa professionnalisation afin d'assurer la qualité et l'efficacité de nos services auprès de nos affiliés, assurés et rentiers. Nous maintenons notre volonté de les servir de manière individualisée, ce qui se traduit par l'attribution personnelle de chaque affilié à un gestionnaire.

Depuis l'internalisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre Fondation connaît une forte croissance. Ainsi, notre somme de bilan s'est accrue de 158% passant de CHF 1.811 milliard à CHF 4.680 milliards. De même, les cotisations annuelles des entreprises affiliées ont crû de CHF 89 millions à CHF 304 millions (augmentation de 242%). Le nombre d'assurés et rentiers est passé quant à lui de 11 930 à 24 303 (croissance de 103%). Cette croissance s'accompagne d'une maîtrise des coûts administratifs moyens par assuré, qui ont quant à eux diminué de CHF 340 à CHF 208.

L'équilibre démographique entre les rentiers et les assurés actifs se stabilise (11.6% de l'effectif total de notre Fondation est composé de rentiers). Enfin, la structure d'âge de notre Fondation reste excellente et saine car elle se maintient à un âge moyen de 42.3 ans.

Notre Fondation compte aujourd'hui 1 157 entreprises affiliées, 21 465 assurés actifs ainsi que 2 838 rentiers. Enfin, notre total du bilan au 31 décembre 2022 s'établit à CHF 4 679 571 984.

Nous maintenons l'utilisation des tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques ainsi qu'un taux d'intérêt technique de 1.75%, synonyme de notre volonté de stabilité financière pour la Fondation.

Il s'agit de résultats plus que réjouissants pour notre Fondation et nous poursuivons en 2023 cette croissance solide et qualitative qui s'inscrit ainsi véritablement dans le temps.

2023 sera également marquée par la poursuite de la digitalisation de nos activités, l'automatisation de certains processus de travail ainsi que par le renforcement de notre infrastructure. Notre objectif est de répondre aux attentes de nos affiliés et de nos assurés, ainsi qu'aux exigences réglementaires, tout en améliorant l'efficacité de nos processus.

La Direction générale remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés, les rentiers et les partenaires-courtiers pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

La Direction générale



**Pascal Kuchen, Directeur général**  
Genève, le 25 avril 2023



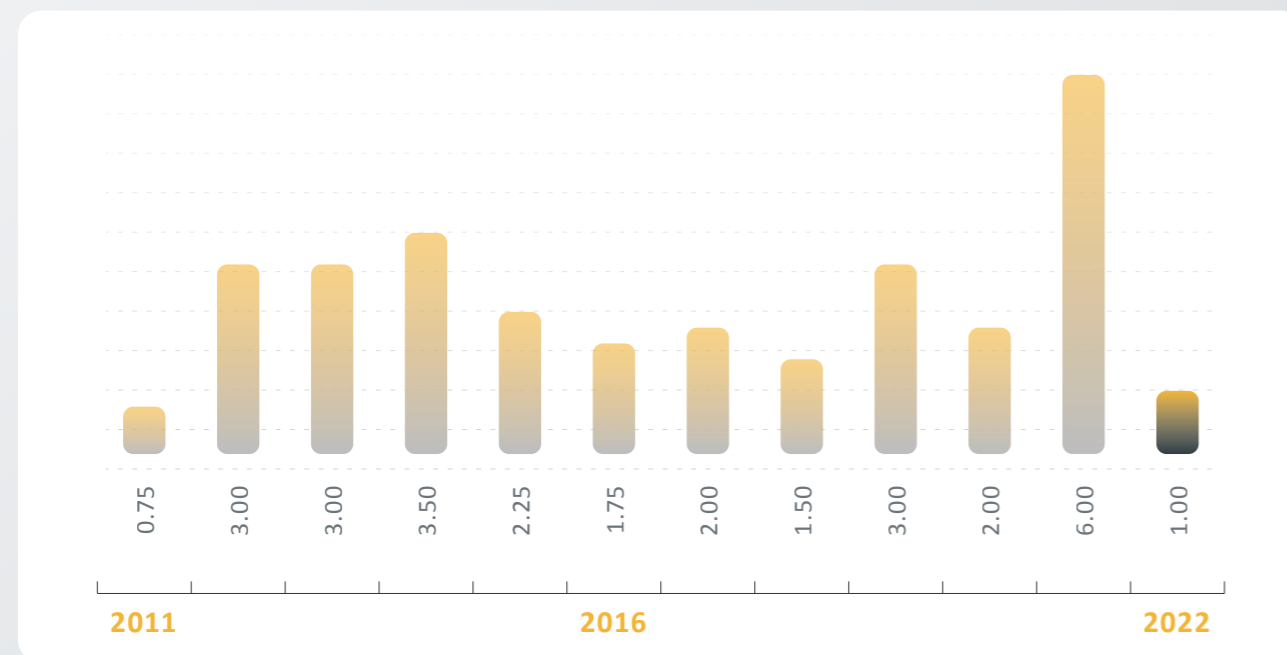
**Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe**

La structure d'âge de notre  
Fondation reste excellente  
et saine.

## RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE

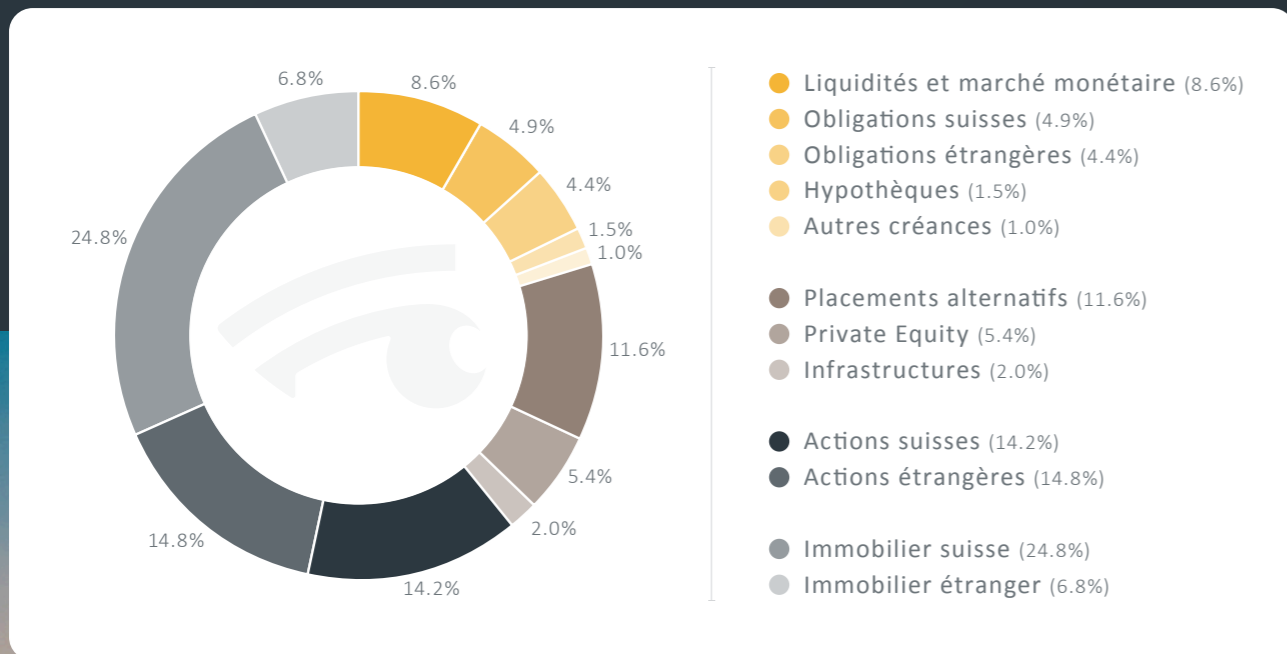


**1 %**  
INTÉRÊTS DISTRIBUÉS  
EN 2022





# STRATÉGIE DE PLACEMENT



# RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

L'année 2022 a connu une conjonction exceptionnelle de crises, à la fois géopolitiques et économiques. Un environnement aussi néfaste pour les investissements, ne se présente que très rarement et a constitué un véritable défi pour les institutions de prévoyance. Les règles traditionnelles de diversification étaient sans effet et seuls les investissements alternatifs et illiquides ont représenté une planche de salut.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a créé un choc majeur, et une flambée des cours des matières premières et de l'énergie. Ce phénomène a encore aggravé la tendance inflationniste post-Covid déjà à l'œuvre fin 2021.

La réaction des banques centrales a été d'une rapidité et d'une vigueur inédites, et la BNS a rapidement mis un terme à sa politique de taux négatifs en usage depuis 2015. Les taux d'intérêts à long terme ont également suivi la tendance et entraîné de très lourdes pertes sur les marchés obligataires mondiaux.

Les marchés des actions ont eux aussi enregistré des corrections massives, en particulier les titres technologiques et les sociétés de type croissance, qui avaient atteint des niveaux de valorisation très élevés.

Le marché immobilier suisse est resté dans l'ensemble relativement stable, malgré la hausse des taux hypothécaires. Un certain affaiblissement était perceptible en fin d'année dans certaines localisations et typologies.

La performance des placements de notre Fondation en 2022 a été de -7.39%. Ce résultat, forcément frustrant, se compare toutefois favorablement aux principaux indices de référence, qu'il s'agisse de l'indice Credit Suisse des caisses de pension à -10.14%, ou de l'indice UBS des caisses de pension de plus de CHF 1 milliard avec un résultat de -9.16%.

Il convient encore une fois de souligner le rôle prépondérant joué par les investissements non traditionnels et illiquides. Les placements ayant produit les meilleurs résultats dans notre portefeuille en 2022 étaient donc logiquement le private equity, ainsi que l'immobilier. L'or et les autres matières premières y ont également contribué positivement.

## -7.39%

La performance des placements de notre Fondation en 2022 a été de -7.39%.

### ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

La Commission de placement s’est réunie à neuf reprises en 2022.

La situation très difficile sur les marchés financiers n’a pas exigé de réaction particulière. Tout en suivant très attentivement la situation, la Commission n’a pas cédé à la tentation de faire de l’activisme et a poursuivi le déploiement habituel de nos investissements.

Elle a notamment validé un nouveau placement dans un certificat d’actions liées à la production et au recyclage de métaux stratégiques indispensables à la transition énergétique. Elle a également décidé de vendre la position en Microfinance en raison de rendements nets insuffisants. L’allocation aux infrastructures a encore été augmentée. Deux nouveaux fonds ont été sélectionnés à la suite d’un processus complet d’analyse du marché.

La position en or physique a été renforcée à l’automne.

Les nouvelles acquisitions immobilières finalisées en 2022 concernent un immeuble résidentiel fraîchement rénové à côté de la gare de Vevey, ainsi qu’un portefeuille de 7 propriétés au centre-ville de Zurich qui feront l’objet d’un large projet de rénovation.

### PERSPECTIVES 2023

Les tendances inflationnistes de fond sont toujours bien présentes, y-compris quand on exclut les prix de l’énergie. Entre le risque d’une poursuite de la hausse des taux et celui d’une entrée en récession, les écueils sont toujours nombreux.

La chute de la Silicon Valley Bank aux États-Unis a provoqué un début de panique sur le secteur bancaire au mois de mars. Credit Suisse, déjà fragilisé par des années de déboires, a été terrassée par une crise de confiance sans précédent. Le rachat forcé par UBS a le mérite d’avoir éteint l’incendie mais la solidité du secteur financier a été mise à rude épreuve et d’autres accidents sont probables si la hausse des taux se poursuit à ce rythme.

La guerre en Ukraine continue et les tensions entre les États-Unis et la Chine autour de Taiwan ne font que s’envenimer.

Face à ces nombreuses incertitudes, la Commission de placement a décidé d’étaler dans le temps le déploiement des liquidités résultant des nouvelles affiliations jusqu’au mois de mai pour ce qui est des investissements cotés, et de prioriser les obligations sur les actions.

La Commission de placement



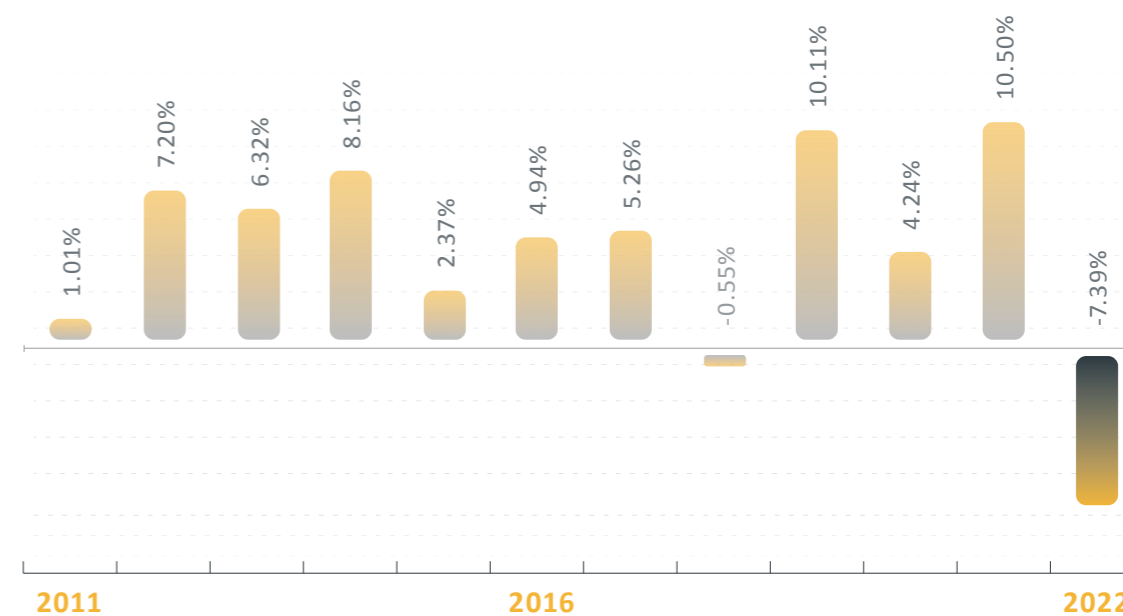
**Jean-Bernard Georges, Président**

Genève, le 25 avril 2023

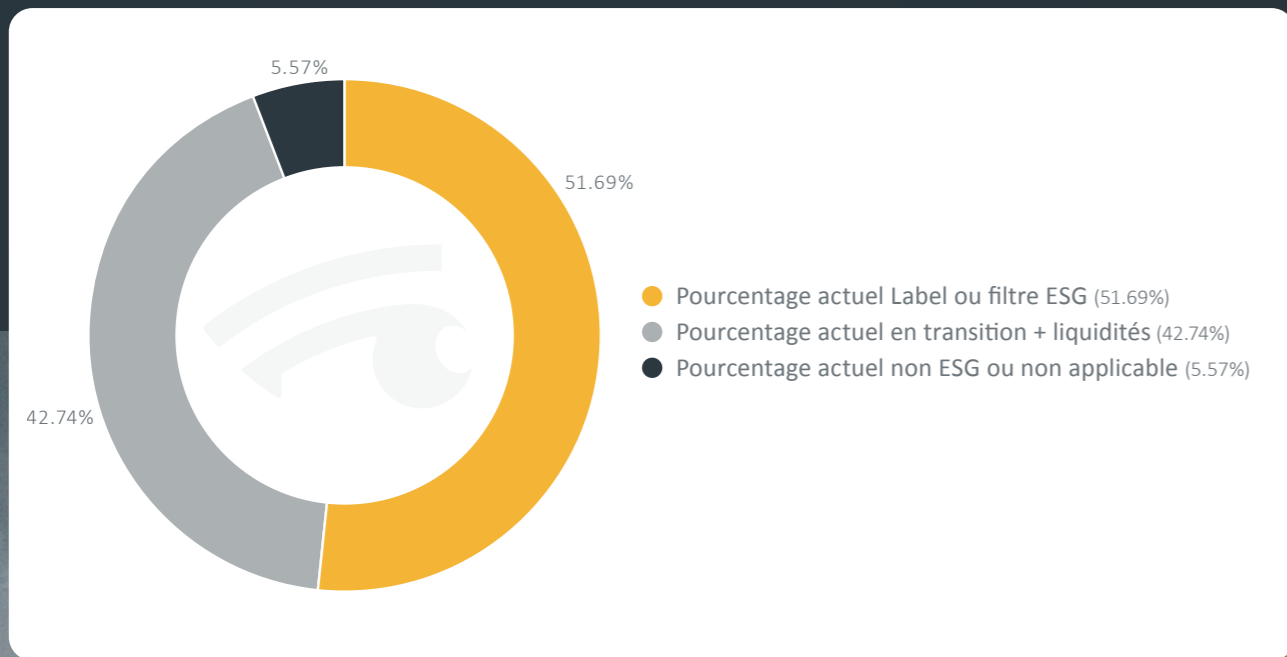
# PERFORMANCE



**-7.39 %**  
PERFORMANCE



# PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON LES CRITÈRES ESG



# RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2018, la Fondation privilégie les investissements durables, quand cela est possible, et à condition que cela ne se fasse pas au détriment du profil risque/rendement de nos investissements.

Notre approche, pragmatique et graduelle, donne la priorité aux actions simples et concrètes plutôt qu'aux éléments de communication telles que grandes chartes et autres déclarations d'intention plus ou moins idéalistes.

Depuis 2021, nous demandons également à nos principaux mandataires externes de nous offrir des solutions de placement respectant d'une manière ou d'une autre les critères ESG et d'intégrer ceux-ci à leur processus de gestion de nos actifs quand ils bénéficient d'un mandat.

Nous ne détenons pas de titres de sociétés en direct, ce qui explique que nous ne définissons pas nous-mêmes des critères d'exclusion ou de sélection, mais que nous déléguons cette responsabilité aux gérants des fonds dans lesquels nous sommes investis.

Grâce aux mesures déjà introduites, le taux des placements, correspondant aux critères ESG ou intégrant des critères ESG dans leur choix de titres, s'élève à 51.7%. D'autre part, 42.7% de notre portefeuille (y compris les liquidités) est actuellement en transition. Seuls 5.6% de nos placements peuvent être considérés comme « non durables » (10% en 2021).

51.7%



Plus de 51.7% des investissements intègrent des critères ESG.

### INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Nous poursuivons notre stratégie d'assainissement graduel du parc immobilier dans le but d'atteindre les objectifs de réduction du CO<sub>2</sub> fixés par la Confédération aux horizons 2030 et 2050.

La première phase de travaux, qui s'étend jusqu'en 2025, a déjà été chiffrée et validée, et des travaux importants sont en cours. Ces travaux permettront également d'améliorer la qualité des biens et de maintenir leur attractivité, de réduire les charges ainsi que le taux de vacances, et pourront parfois être associés à du développement de nouvelles surfaces locatives. Dans l'ensemble, ces travaux auront une rentabilité positive, qui sera très variable d'un objet à l'autre, ceci d'autant plus que les coûts de construction ont connu une progression importante depuis le retour d'une inflation élevée.

Voici quelques exemples d'actions concrètes réalisées en 2022 :

- Lisières, Gland: Signature d'un contrat d'électro-mobilité et création d'une association des habitants pour promouvoir la qualité de vie du quartier
- Levratte, Nyon: Suppression du chauffage à mazout, et travaux de raccordement au nouveau CAD ThermoresÔ
- Gaspard Valette, Genève: Lancement des travaux d'assainissement énergétique
- Bussigny 8, Lausanne: Lancement des travaux d'assainissement énergétique
- Palettes 23, Lancy: Étude pour le raccordement sur le nouveau CAD
- Cavour 17, Genève: Projet d'installation de panneaux photovoltaïques
- Müllerstrasse 7, Zürich: Optimisation des réglages de la chaufferie.

### INVESTISSEMENTS MOBILIERS

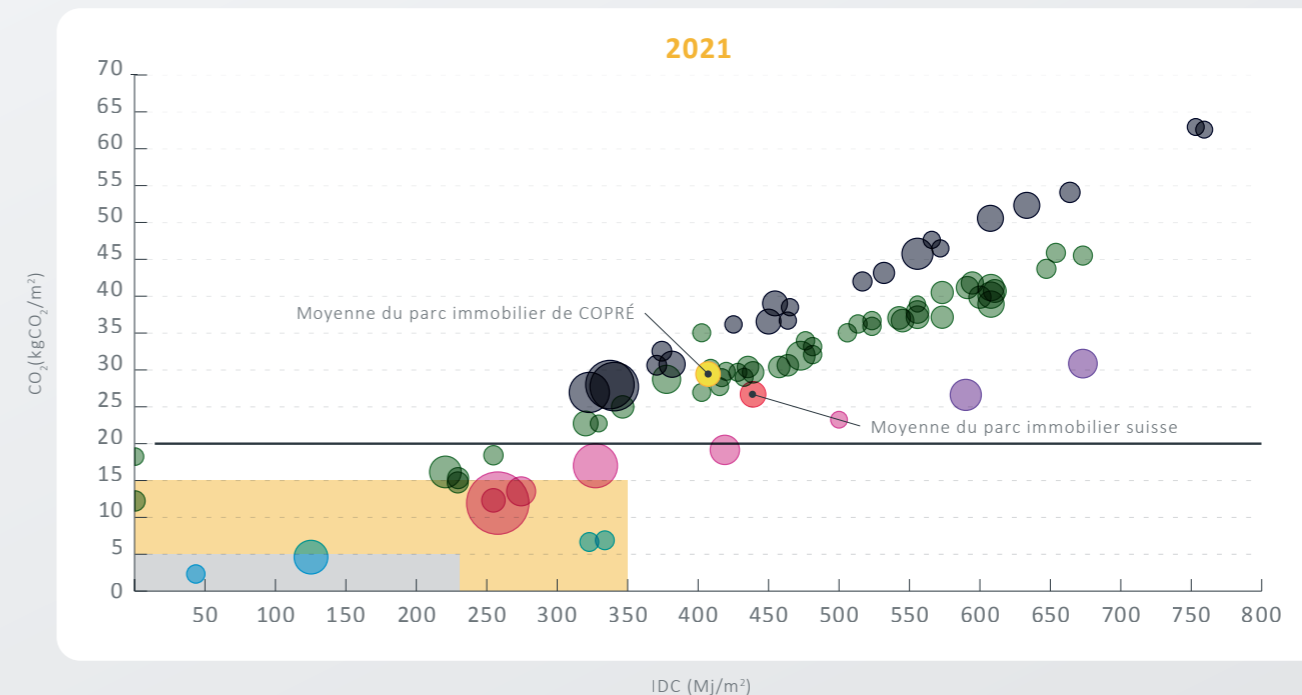
Des efforts très importants ont déjà été réalisés en 2021, notamment sur les fonds indiciels passifs, qui représentent une part importante de nos investissements mobiliers.

Les principales nouveautés de l'année 2022 :

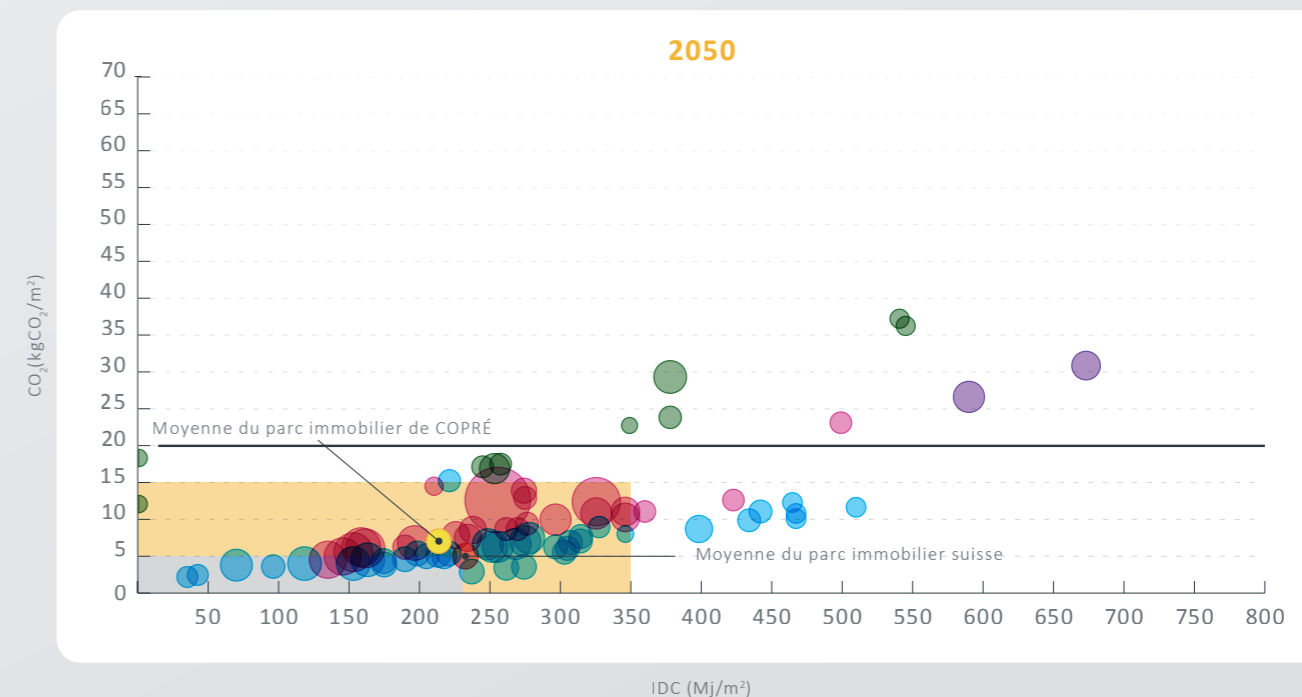
- Transfert du fonds indicatif passif UBS Obligations Monde dans une nouvelle tranche ESG
- Poursuite du déploiement de liquidités dans le mandat de dette infrastructure, dont de nombreux projets ont un impact direct positif.
- Investissement dans un certificat géré, créé sur mesure à la demande de la Fondation, investissant dans des actions liées à la production et au recyclage des principaux métaux indispensables à la transition énergétique, à l'exclusion des sociétés chinoises.

Notre effort principal à l'avenir portera surtout sur les actifs en transition, 42.7% du total, dont la plus grande partie est composée du parc immobilier suisse.

## BILAN ÉNERGÉTIQUE DES IMMEUBLES COPRÉ 2021



## OBJECTIFS 2050



Légendes:

- Objectifs 2030
- Objectifs 2050
- 20kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>
- \*Pastilles vertes : Immeubles dans parc immobilier de COPRÉ
- Mazout
- Gaz
- PAC
- CAD ville
- CAD privé
- Bois, pellet
- Electricité
- Non renseigné

## LA FONDATION

Dans un cadre plus large, nous désirons souligner que nous poursuivons l'ambition d'offrir d'excellentes conditions aux assurés de notre Fondation et de réaliser un rendement adéquat et attrayant par rapport au marché.

Nous tenons aussi à informer régulièrement et en toute transparence nos assurés, nos rentiers, nos entreprises affiliées et nos partenaires en continuant de publier très régulièrement (11 éditions par année) sur notre site internet une communication « Ensemble et informés ».

En tant qu'employeur aussi, nous veillons à être, pour nos collaboratrices et collaborateurs, un partenaire de confiance. Nous recherchons le dialogue et des échanges. Nous aménageons également des espaces professionnels agréables.

Début 2023, nous avons notamment réaménagé notre cafétéria afin d'offrir un endroit de convivialité à l'ensemble de nos équipes.

Dans le cadre de notre règlement du personnel, nous privilégions le télétravail, la formation continue et des conditions modernes d'engagement.

Nous motivons également nos collaborateurs à favoriser les transports publics en prenant à notre charge des abonnements généraux resp. des abonnements demi-tarif des CFF.

Nous poursuivrons l'établissement de mesures claires et précises durant l'année 2023.

Le Conseil de fondation



**Claude Roch, Président**  
Genève, le 25 avril 2023

La Direction générale



**Pascal Kuchen, Directeur général**

Nous poursuivons  
l'ambition d'offrir d'excellentes conditions aux assurés  
de notre Fondation.

# CHIFFRES CLÉS





## PARTIE 2

# COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

# COMPTES ANNUELS

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

## BILAN

ACTIF	NOTE	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>PLACEMENTS</b>		<b>4 667 594 339</b>	<b>4 475 549 229</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	401 878 546	344 607 508
Opérations de change	6.4	421 879	5 952 874
Obligations	6.4	438 619 936	511 361 533
Hypothèques	6.4	68 555 261	75 202 481
Actions	6.4	1 360 496 374	1 462 358 740
Placements alternatifs	6.4	793 332 924	720 383 605
Infrastructures	6.4	95 523 211	53 895 206
Immobiliers	6.4	1 477 263 015	1 278 306 950
Créances de cotisations des employeurs	6.15	31 503 194	23 480 332
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>7.2</b>	<b>11 977 645</b>	<b>7 778 971</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4 679 571 984</b>	<b>4 483 328 200</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>ENGAGEMENTS</b>		<b>151 610 689</b>	<b>109 919 469</b>
Prestations de libre passage et rentes		141 404 885	88 611 011
Dettes de cotisations des employeurs	6.15	1 090 003	1 619 209
Dettes hypothécaires	7.4	–	10 000 000
Dettes liées aux biens acquis en viager		9 114 811	9 683 980
Banques/Assurances		990	5 268
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	<b>7.3</b>	<b>23 433 601</b>	<b>56 638 303</b>
<b>RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION</b>	<b>6.15</b>	<b>15 107 509</b>	<b>17 033 449</b>
<b>PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>	<b>7.5</b>	<b>368 000</b>	<b>414 000</b>
<b>CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>4 430 083 317</b>	<b>3 796 640 592</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	3 252 180 734	2 686 170 004
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	1 056 399 102	953 836 745
Provisions techniques	5.6	121 503 481	156 633 843
<b>RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>6.3</b>	<b>58 968 868</b>	<b>470 783 433</b>
<b>CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT</b>		<b>–</b>	<b>31 898 954</b>
Situation en début de période		31 898 954	–
Excédent des produits (+)/charges (–)		–31 898 954	31 898 954
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4 679 571 984</b>	<b>4 483 328 200</b>



## COMPTÉ D'EXPLOITATION

		2022	2021
	NOTE	CHF	CHF
<b>COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>350 076 869</b>	<b>286 019 151</b>
Cotisations des salariés	7.1	117 079 815	93 036 614
Cotisations des employeurs	7.1	186 783 338	145 947 947
Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.15	-4 407 554	-1 830 585
Primes uniques et rachats		48 987 838	46 668 917
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	6.15	1 610 217	2 100 031
Subsides du fonds de garantie		23 216	96 227
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>739 903 469</b>	<b>557 791 078</b>
Apports de libre passage		700 709 134	518 768 661
Attributions en cas de reprises d'assurés:			
aux réserves mathématiques et provisions techniques		20 207 328	18 991 957
aux fonds libres des affiliés	5.6	11 635 635	10 905 412
à la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	871 397	2 221 333
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		6 479 975	6 903 714
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>1 089 980 338</b>	<b>843 810 229</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		<b>-119 264 326</b>	<b>-112 287 652</b>
Rentes de vieillesse		-57 169 890	-51 741 708
Rentes de conjoints et survivants		-7 084 299	-6 695 904
Rentes d'invalidité		-7 516 490	-6 250 522
Libération service cotisations		-4 808 586	-3 890 968
Prestations en capital à la retraite		-38 177 478	-36 359 258
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-4 507 583	-7 349 292
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>		<b>-402 134 350</b>	<b>-260 524 570</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-378 948 975	-241 625 989
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-2 129 699	-2 332 154
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-21 055 676	-16 566 427
<b>DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-521 398 676</b>	<b>-372 812 222</b>

		2022	2021
	NOTE	CHF	CHF
<b>DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES, RÉSERVE DE COTISATIONS</b>		<b>- 631 516 784</b>	<b>- 622 971 786</b>
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-535 848 552	-400 110 731
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-102 562 357	-68 363 208
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.6	35 130 362	-17 282 190
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-30 162 178	-134 724 879
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations	6.15	1 925 940	-2 490 779
<b>PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>		<b>12 399 248</b>	<b>9 308 034</b>
Prestations d'assurance		12 399 248	9 308 034
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>-15 353 681</b>	<b>-13 198 747</b>
Prime d'assurance:		-12 994 278	-11 110 500
dont prime risque		-12 080 302	-10 110 555
dont prime pour frais de gestion		-913 977	-999 945
Apports uniques aux assurances		-1 046 853	-1 026 693
Cotisations au fonds de garantie		-1 312 549	-1 061 554
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>- 65 889 555</b>	<b>- 155 864 493</b>

		<b>2022</b>	<b>2021</b>
	NOTE	CHF	CHF
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>- 367 416 447</b>	<b>392 156 959</b>
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire	6.10	-2 630 169	-1 794 811
Résultat opérations de change	6.10	2 751 537	2 662 648
Résultat obligations	6.10	-69 983 924	-12 253 125
Résultat hypothèques	6.10	-6 345 578	284 131
Résultat actions	6.10	-296 948 043	283 531 820
Résultat placements alternatifs	6.10	47 963 880	115 478 654
Résultat infrastructures	6.10	-5 270 562	3 255 589
Résultat immobiliers	6.10	13 778 058	36 563 500
Frais de gestion de la fortune	6.13	-50 794 347	-36 315 282
Rétrocessions	6.9	923 930	1 583 864
Intérêts sur prestations de libre passage	6.10	-861 230	-840 028
<b>DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>	<b>7.5</b>	<b>46 000</b>	<b>46 000</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>626 825</b>	<b>1 205 199</b>
<b>AUTRES FRAIS</b>		<b>- 72 235</b>	<b>- 160 449</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>7.6</b>	<b>- 5 057 159</b>	<b>- 4 552 235</b>
Administration générale		-4 858 402	-4 387 817
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-165 457	-138 167
Autorité de surveillance		-33 300	-26 251
<b>FRAIS DE COMMERCIALISATION</b>	<b>7.7</b>	<b>- 5 950 950</b>	<b>- 5 716 826</b>
Commercialisation		-1 012 781	-824 443
Marketing et publicité		-211 892	-224 076
Courtage		-4 726 277	-4 668 307
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-) AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>		<b>- 443 713 519</b>	<b>227 114 156</b>
<b>DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>6.3</b>	<b>411 814 565</b>	<b>- 195 215 202</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)</b>		<b>- 31 898 954</b>	<b>31 898 954</b>

## 1

## BASES ET ORGANISATION

## 1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance – COPRÉ (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

## 1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

## 1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

<b>Acte de fondation</b>	Entré en vigueur au 30.06.2020
<b>Règlement de prévoyance</b>	Entré en vigueur au 01.01.2022
<b>Règlement d'organisation</b>	Entré en vigueur au 01.01.2021
<b>Règlement de placement</b>	Entré en vigueur au 01.12.2022
<b>Règlement interne aux entreprises affiliées</b>	Entré en vigueur au 05.12.2017
<b>Règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle</b>	Entré en vigueur au 31.12.2020
<b>Règlement de liquidation partielle</b>	Applicable aux liquidations partielles dès le 01.07.2020

## 1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

PRÉNOM, NOM	FONCTION	MANDAT	REPRÉSENTATION
<b>Claude Roch</b>	Membre, Président	2022 à 2026	Assurés
<b>Kathlen Overeem</b>	Membre, Vice-Présidente	2019 à 2023	Assurés
<b>Mario Izzo</b>	Membre	2019 à 2023	Assurés
<b>Daniel Hofstetter</b>	Membre	2022 à 2026	Employeur
<b>Marcel Burger</b>	Membre	2020 à 2024	Employeur
<b>Leila Hawa</b>	Membre	2021 à 2025	Employeur

La Direction générale de la Fondation est assurée par Monsieur Pascal Kuchen, Directeur général et Madame Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe.

Le Comité de direction est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des investissements (Monsieur Jean-Bernard Georges) et du Directeur commercial (Monsieur Loïc Perroud).

Tous les membres du Conseil de fondation et du Comité de direction ont la signature collective à 2.

## 1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle :	<b>M. Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant</b>
Organe de révision :	<b>PricewaterhouseCoopers SA, Genève</b>
Autorité de surveillance :	<b>ASFIP Genève, n° de registre GE-1118</b>

## 1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2022	2021
Employeurs affiliés au 31.12. de l'exercice précédent	1 105	1 057
Entrées	163	184
Sorties	-111	-136
<b>EMPLOYEURS AFFILIÉS AU 31.12.</b>	<b>1 157</b>	<b>1 105</b>

# 2

## MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

### 2.1 MEMBRES ACTIFS

	2022	2021
Membres actifs au 31.12. de l'exercice précédent	18 572	16 633
Entrées	8 988	6 270
Départs à la retraite, décès, invalidité	-322	-276
Sorties	-5 773	-4 055
<b>MEMBRES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>21 465</b>	<b>18 572</b>

### 2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2022	2021
Rentiers au 31.12. de l'exercice précédent	2 533	2 370
Entrées et reprises d'effectifs de rentiers	465	329
Départs, décès et fin de droit	-160	-166
<b>RENTIERS AU 31.12.</b>	<b>2 838</b>	<b>2 533</b>

	31.12.2022	31.12.2021
<b>RÉPARTITION PAR TYPES DE RENTES</b>		
Rentes de vieillesse	1 968	1 747
Rentes d'enfants de retraités	46	52
Rentes d'invalidité	346	301
Rentes d'enfants d'invalides	114	86
Rentes de conjoints et survivants	322	308
Rentes d'orphelins	42	39
<b>RENTIERS AU 31.12.*</b>	<b>2 838</b>	<b>2 533</b>

\* dont 483 bénéficiaires pour lesquels la rente est réassurée au 31.12.2022 (31.12.2021: 296)

# 3

---

## NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

### 3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

La Collective de Prévoyance – COPRÉ est une fondation de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance. Elle applique un régime en primauté des cotisations. La Fondation a élaboré un règlement de prévoyance décrivant dans le détail ses prestations. Celui-ci est commun à toutes les entreprises affiliées. Le plan de prévoyance définit les prestations assurées choisies par l'entreprise affiliée. Celui-ci est propre à chaque affiliation.

### 3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement est régi par le règlement de prévoyance. La composition et le montant des cotisations varient d'une entreprise affiliée à l'autre et sont définis dans les plans de prévoyance.

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 16 janvier 2023, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 4

# PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

## 4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

## 4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.93, EUR 0.99 et GBP 1.11. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immobilier direct en Suisse	Les biens immobiliers en direct en Suisse sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage. Le taux de capitalisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Le parc immobilier est divisé en quatre régions majeures soit: «Arc lémanique», «Reste de la Suisse romande», «Suisse alémanique» et «Primes» (pour les immeubles détenus dans les villes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne). Notre méthode d'évaluation des immeubles est décrite à l'annexe 5 de notre règlement de placement. Les taux de capitalisation au 31.12.2022 se situent entre 3.7% et 9.3%.
Immobilier direct à l'étranger	Les biens immobiliers en direct à l'étranger se valorisent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur économiquement justifiées.
Immobilier acquis en viager	La valeur au bilan correspond au coût d'acquisition, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation, mais au maximum à la valeur de marché pour un bien comparable.
Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.
Immobilisations corporelles et incorporelles	Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licences informatiques saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

## 4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

A des fins de présentation, certains reclassements des chiffres 2021 ont été effectués.

## 5

# COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉ DE COUVERTURE

## 5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2022, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète et congruente des risques décès et invalidité auprès de elipsLife AG pour une durée de 3 ans, et ceci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

## 5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès des quatre assureurs suivants :

	2022	2021
	CHF	CHF
elipsLife	37 435 301	13 362 189
Zurich Insurance*	47 883 508	31 771 358
Bâloise Assurances*	13 690 350	14 789 553
SwissLife*	189 386	184 119
<b>ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>99 198 545</b>	<b>60 107 219</b>

\* découlent d'anciens contrats d'assurance

## 5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2022	2021
	CHF	CHF
Solde au 01.01. des capitaux de prévoyance assurés actifs	2 686 170 004	2 151 334 394
Corrections rétroactives	-730 653	148 857
Bonifications d'épargne	267 654 767	209 092 110
Primes uniques et rachats	48 987 838	46 668 917
Apports de libre passage	732 730 171	525 052 618
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	6 479 975	6 903 714
Prestations de libre passage en cas de sortie	-366 805 339	-247 973 670
Versements anticipés pour EPL/divorce	-21 045 676	-16 566 427
Transferts dans les capitaux de prévoyance des invalides	-4 892 496	-1 912 246
Dissolutions dues aux retraites et décès	-126 614 603	-121 007 957
Rémunération du capital épargne des actifs	30 162 178	134 724 879
Constitution (+)/Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	84 567	-295 186
<b>CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>3 252 180 734</b>	<b>2 686 170 004</b>



Pour les assurés encore actifs au 31 décembre 2022, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31 décembre 2022, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 1% (6% en 2021). La rémunération des capitaux de prévoyance respecte entièrement les dispositions de l'art. 46 OPP2.

Pour les assurés sortis durant l'année 2022, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral, sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

## 5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP (COMPTES TÉMOINS)</b>	<b>1 158 656 140</b>	<b>981 376 034</b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1%	1%

## 5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES</b>		
Solde au 01.01.	44 620 790	38 513 941
Corrections rétroactives	1 931 843	180 438
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs	4 892 496	1 912 246
Bonifications d'épargne	2 833 748	2 309 026
Apports de libre passage	8 552 893	3 683 092
Versements anticipés pour EPL/divorce	-10 000	-
Dissolutions des capitaux de prévoyance	-6 834 685	-4 474 181
Rémunération des capitaux de prévoyance	860 315	2 501 863
Constitution (+)/Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	5 191	-5 634
<b>CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>56 852 591</b>	<b>44 620 790</b>
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RETRAITÉS</b>		
Solde au 01.01.	810 102 966	739 823 043
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs/invalides	85 837 591	81 237 480
Apports de RM pour retraités de nouvelles sociétés affiliées	18 987 625	7 083 632
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-24 336 603	-18 041 190
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RETRAITÉS AU 31.12.</b>	<b>890 591 580</b>	<b>810 102 966</b>

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RENTES PONT AVS</b>		
Solde au 01.01.	728 023	745 539
Apports de RM rentes pont AVS de nouvelles sociétés affiliées	-	16 211
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-137 424	-33 727
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RENTES PONT AVS AU 31.12.</b>	<b>590 599</b>	<b>728 023</b>
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR INVALIDES</b>		
Solde au 01.01.	32 494 891	36 536 641
Apports de RM invalides de nouvelles sociétés affiliées	324 145	782 535
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	786 601	-4 824 285
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>33 605 637</b>	<b>32 494 891</b>
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS</b>		
Solde au 01.01.	65 890 075	69 854 374
Apports de RM conjoints et survivants de nouvelles sociétés affiliées	895 557	992 559
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	7 973 063	-4 956 858
<b>RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR LES SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>74 758 695</b>	<b>65 890 075</b>
<b>CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES RENTIERS AU 31.12.</b>	<b>1 056 399 102</b>	<b>953 836 745</b>

## 5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>PROVISION DE LONGÉVITÉ</b>		
Solde au 01.01.	4 525 000	–
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	5 424 000	4 525 000
<b>PROVISION DE LONGÉVITÉ AU 31.12.</b>	<b>9 949 000</b>	<b>4 525 000</b>
<b>PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL</b>		
Solde au 01.01.	73 192 000	80 266 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	1 137 000	–7 074 000
<b>PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL AU 31.12.</b>	<b>74 329 000</b>	<b>73 192 000</b>
<b>PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES</b>		
Solde au 01.01.	556 000	650 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	–136 000	–94 000
<b>PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES AU 31.12.</b>	<b>420 000</b>	<b>556 000</b>
<b>PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS</b>		
Solde au 01.01.	10 882 382	781 575
Transfert dans les fonds libres des affiliés	–10 028 498	–
Apport de provision technique spéciale des affiliés	–	10 100 807
Constitution de provision technique spéciale des affiliés	75 000	–
Dissolution de provision technique spéciale des affiliés	–65 467	–
<b>PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS AU 31.12.</b>	<b>863 417</b>	<b>10 882 382</b>
<b>FONDS LIBRES DES AFFILIÉS</b>		
Solde au 01.01.	67 478 461	57 654 078
Transfert depuis la provision technique spéciale des affiliés	10 028 498	–
Constitution des fonds libres des affiliés	11 642 274	10 905 412
Dissolution des fonds libres des affiliés	–53 207 169	–1 081 030
<b>FONDS LIBRES DES AFFILIÉS AU 31.12.</b>	<b>35 942 064</b>	<b>67 478 461</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES AU 31.12.</b>	<b>121 503 481</b>	<b>156 633 843</b>

Selon le règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle, la provision de longévité (ou provision pour changement de tables actuarielles) correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'année de projection des tables actuarielles appliquées (sans tenir compte des capitaux épargne des assurés invalides temporaires et sans les rentes d'enfants). Au 31 décembre 2022, le montant de la provision de longévité correspond à 1.00% des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année de projection des tables appliquées étant 2020.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoir de la vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé sur la base des assurés actifs et des invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prise de retraite sous forme de capital de 25%.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au 31 décembre 2022, la provision pour fluctuation des risques est constituée d'un montant de CHF 420 000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2022.

La provision technique spéciale des affiliés se compose de CHF 500 000 concernant la reprise de deux invalides, pour un affilié, dont les cas ne sont pas encore réglés, de CHF 199 895 relatif à un affilié pour le préfinancement de rentes pont-AVS et de CHF 163 522 correspondant à des provisions techniques en attente de partage suite à la reprise d'une institution de prévoyance en liquidation.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres des entreprises affiliées qui n'ont pas encore été affectés.

## 5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2022, dont les conclusions sont les suivantes :

En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 101.3%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Les caractéristiques de la Fondation nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.75%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2022 sont conformes aux exigences réglementaires. Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeurs pour le bouclage 2022 est inférieur à celui qui est attendu pour le bouclage 2023. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance intégrale des risques invalidité et décès auprès de ElipsLife) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance attendue, du taux d'intérêt technique appliqué et du plan de prévoyance en vigueur. Les cotisations encaissées ne permettent toutefois pas de financer l'entier des pertes sur retraites qui doivent en partie être mises à charge de la performance.

## 5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 16 janvier 2023, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) avec un taux d'intérêt technique de 1.75%, identiques à 2021.

## 5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3 252 180 734	2 686 170 004
Capitaux de prévoyance des rentiers	1 056 399 102	953 836 745
Provisions techniques	121 503 481	156 633 843
<b>CAPITAL DE PRÉVOYANCE NÉCESSAIRE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (CP)</b>	<b>4 430 083 317</b>	<b>3 796 640 592</b>
Total actif du bilan	4 679 571 984	4 483 328 200
./. Engagements et compte de régularisation passif	-175 044 290	-166 557 771
./. Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation	-15 107 509	-17 033 449
./. Provisions non-techniques	-368 000	-414 000
<b>FORTUNE DE PRÉVOYANCE DISPONIBLE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (FP)</b>	<b>4 489 052 185</b>	<b>4 299 322 979</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE (FP/CP)</b>	<b>101.33%</b>	<b>113.24%</b>

## 6

# EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

## 6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

### DÉPOSITAIRES DE TITRES

La fortune de la Fondation est déposée auprès de Credit Suisse AG, à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Alinda Capital Partners Ltd USA, Caisse d'Épargne de Nyon, New York Life Investors, Swiss Collective Pensions CY, Supre Real Estate Ltd CY, Banque privée Edmond de Rothschild SA, Banque Lombard Odier & Cie SA et Partners Group AG.

GESTIONNAIRES DE FORTUNE MOBILIÈRE	TYPE D'AGRÈMENT
Credit Suisse AG (Global custodian)	FINMA
UBS AG	FINMA
Partners Group AG	FINMA
Blackrock Ltd	FCA (Financial Conduct Authority UK)
Fondation AFIAA	CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle)
Banque cantonale de Zurich	FINMA
Vontobel SA	FINMA
Banque Rothschild & Co.	FINMA
Bâloise Asset Management	FINMA
Abrdn plc.	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
William Blair & Co.	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
J. Safra Sarasin SA	FINMA
Threestone Capital Management SA	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
BlueOrchard Finance Ltd.	FINMA
Banque privée Edmond de Rothschild	FINMA
Banque Lombard Odier & Cie SA	FINMA
Invesco Asset Management SA	FINMA
BAF Capital SA	Financial Services Authority of the Central Bank of Uruguay à Montevideo
Alinda Capital Partners	FCA (Financial Conduct Authority UK)/SEC (United States Securities and Exchange Commission)
EFA Group Ltd (EuroFn Investments Pte Ltd.)	CIMA (Cayman Island Monetary Authority)/ Monetary Authority of Singapore
Unigestion SA	FINMA
Kepler Cheuvreux (Suisse) S.A.	FINMA
L1 Digital	FINMA
Unigestion SA	FINMA
GESTIONNAIRE DE FORTUNE MOBILIÈRE (PRIVATE EQUITY)	TYPE D'AGRÈMENT
Portfolio Advisors, LLC, Zürich	SEC (United States Securities and Exchange Commission)

## GESTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

CBRE (Geneva) SA

## ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Gérofinance Régie du Rhône, Genève et Privera S.A., Gümlingen

COMMISSION DE PLACEMENT	FONCTION
Jean-Bernard Georges	Membre, Président
Marcel Burger	Membre
Mario Izzo	Membre
Pascal Kuchen	Membre

## 6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART.50 AL. 4 OPP2)

La Fondation choisit, gère et contrôle soigneusement les placements qu'elle opère. Selon le règlement de placement, la Fondation gère sa fortune de manière à garantir la sécurité et la répartition des risques. Le Conseil de fondation veille à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Le respect de l'art. 50 al. 1 à 3 OPP2 pouvant être établi de façon concluante, la Fondation a fait usage, comme son règlement de placement le prévoit, de la liberté d'étendre les possibilités de placement selon l'art.50 al.4 OPP2, let c. Au 31 décembre 2022, les extensions ont été utilisées pour l'immobilier et les placements alternatifs.

## 6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

La nouvelle cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans un délai d'une année soit inférieure à 2.5% (2021: 3.5%). Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% (2021: 96.5%) et un horizon-temps d'un an.

Au 31 décembre 2022, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 10.1%.

	2022	2021
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	470 783 433	275 568 231
Dissolution (-)/Constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	-411 814 565	195 215 202
<b>RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31.12.</b>	<b>58 968 868</b>	<b>470 783 433</b>
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	584 770 998	470 783 433
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-525 802 130	-

## 6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	<b>909 475 622</b>	<b>19.4</b>	<b>18</b>	<b>6-79</b>	<b>937 124 396</b>	<b>20.9</b>
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	<b>401 878 546</b>	<b>8.6</b>	<b>2</b>	<b>0-48</b>	<b>344 607 508</b>	<b>7.7</b>
<b>Opérations de change</b>	<b>421 879</b>	<b>0.0</b>			<b>5 952 874</b>	<b>0.1</b>
<b>Obligations</b>	<b>438 619 936</b>				<b>511 361 533</b>	
Obligations en CHF	231 354 704	4.9	9	4-19	263 917 873	5.9
Obligations en MET	207 265 233	4.4	3	2-6	247 443 660	5.5
dont Obligations en MET hedgées en CHF	207 265 233				247 443 660	
<b>Hypothèques</b>	<b>68 555 261</b>				<b>75 202 481</b>	
Hypothèques suisses	68 555 261	1.5	4	0-6	75 202 481	1.7
<b>ACTIONS</b>	<b>1 360 496 374</b>	<b>29.1</b>	<b>32</b>	<b>14-40</b>	<b>1 462 358 740</b>	<b>32.6</b>
Actions en CHF	665 797 731	14.2	16	7-20	684 333 053	15.3
Actions en MET	694 698 643	14.8	16	7-20	778 025 687	17.4
<b>PLACEMENTS ALTERNATIFS</b>	<b>793 332 924</b>	<b>17.0</b>	<b>15</b>	<b>7-21</b>	<b>720 383 605</b>	<b>16.1</b>
Hedge Funds	43 266 996				47 819 800	
Private Equity	440 059 577				396 550 443	
Senior Loan Funds	60 040 558				62 920 540	
Trade Finance	18 449 191				24 050 835	
Prêt hypothécaire	5 141 799				5 330 228	
Matières premières	219 054 300				134 155 450	
Autres	7 320 502				49 556 309	
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>95 523 211</b>	<b>2.0</b>	<b>4</b>	<b>2-6</b>	<b>53 895 206</b>	<b>1.2</b>

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
<b>IMMOBILIER</b>	<b>1 477 263 015</b>	<b>31.6</b>	<b>31</b>	<b>23-45</b>	<b>1 278 306 950</b>	<b>28.5</b>
<b>Immobilier suisse</b>	<b>1 160 406 067</b>	<b>24.8</b>	<b>25</b>	<b>20-37</b>	<b>998 639 212</b>	<b>22.3</b>
Immobilier en direct	1 132 685 719				884 920 905	
Immobilier en construction	–				78 737 004	
Immobilier acquis en viager	27 134 090				33 164 090	
Immobilier en vente	586 258				1 817 213	
<b>Immobilier étranger</b>	<b>316 856 948</b>	<b>6.8</b>	<b>6</b>	<b>3-8</b>	<b>279 667 738</b>	<b>6.2</b>
Immobilier en direct	–				–	
Immobilier indirect	316 856 948				279 667 738	
<b>CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS</b>	<b>31 503 194</b>	<b>0.7</b>			<b>23 480 332</b>	<b>0.5</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>11 977 645</b>	<b>0.3</b>			<b>7 778 971</b>	<b>0.2</b>
<b>FORTUNE TOTALE</b>	<b>4 679 571 984</b>	<b>100.0</b>			<b>4 483 328 200</b>	<b>100.0</b>

## 6.5 CONTRÔLE DES LIMITES GLOBALES MAXIMALES SELON LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Part effective	Part effective	Limites globales	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	CHF	%
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	895 866 727	19.1	40	930 285 496	20.8

## 6.6 CONTRÔLE DES LIMITES SELON L'OPP2

Au 31 décembre 2022, les limites individuelles de placements selon les articles 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2022, les limites par catégories de placements selon article 55 OPP2 sont respectées, à l'exception de celles fixées pour l'immobilier et les placements alternatifs pour lesquelles la Fondation a fait usage des extensions de placement.

	31.12.2022	31.12.2021	Limites OPP2
	Part effective	Part effective	selon l'art. 55
	%	%	%
Titres hypothécaires	1.5	1.7	50
Actions	29.1	32.6	50
Immobilier	31.6	28.5	30
dont un tiers au maximum à l'étranger	6.8	6.2	10
Placements alternatifs*	17.0	16.1	15
Placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change	25.3	26.4	30
Infrastructures	2.0	1.2	10

\* Les investissements dans les placements alternatifs sont effectués sous la forme de placements collectifs diversifiés en respect de l'article 53 al. 4 OPP2.

## 6.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

	Échéance	Cours à terme	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022
			Valeur	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé
			CHF	CHF	CHF
<b>VENTES</b>					
Contrat à terme EUR/CHF – EUR 50 000 000	17.04.2023	EUR/CHF 0.983484	49 174 214	48 993 850	–180 364
Swaps EUR/CHF – EUR 50 000 000	20.01.2023	EUR/CHF 0.986954	49 347 699	48 079 850	–1 267 849
Swaps EUR/CHF – EUR 50 000 000	06.03.2023	EUR/CHF 0.985193	49 259 661	48 137 400	–1 122 261
Swaps EUR/CHF – EUR 50 000 000	22.03.2023	EUR/CHF 0.98454	49 227 010	49 038 350	–188 660
Swaps USD/CHF – USD 50 000 000	07.02.2023	USD/CHF 0.921841	46 092 067	48 471 750	2 379 683
Swaps USD/CHF – USD 50 000 000	08.03.2023	USD/CHF 0.918898	46 746 250	45 944 921	801 329
<b>TOTAL</b>			<b>289 846 901</b>	<b>288 666 121</b>	<b>421 879</b>

Au 31 décembre 2022, les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2021, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF 5 952 875.

## 6.8 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2022, les engagements de capitaux ouverts s'élevaient à :

Catégorie	Devises étrangères	31.12.2022	
		Valeur en devises étrangères	CHF
Private Equity	USD	84 414 151	CHF 78 100 000
	EUR	48 810 549	CHF 48 200 000
	CHF	3 944 800	CHF 3 944 800
	GBP	8 086 815	CHF 9 000 000
Infrastructures	USD	104 197 758	CHF 96 403 766
	EUR	55 046 396	CHF 54 357 821
Immobilier étranger	EUR	20 797 847	CHF 20 537 687
<b>TOTAL</b>			<b>310 544 073</b>

Au 31 décembre 2021, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 270 217 215.

## 6.9 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 923 930 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2022 (2021: CHF 1 583 864).

## 6.10 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE</b>	<b>- 2 630 169</b>	<b>- 1 794 811</b>
Intérêts	-962 068	-750 304
Dividendes	2 056 919	118 642
Résultat net	-3 725 019	-1 163 150
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE</b>	<b>2 751 537</b>	<b>2 662 648</b>
Résultat net	2 751 537	2 662 648
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>- 69 983 924</b>	<b>- 12 253 125</b>
<b>Obligations suisses</b>	<b>- 25 402 592</b>	<b>- 4 543 376</b>
Intérêts	1 507 792	2 933 990
Résultat net	-26 910 384	-7 477 366
<b>Obligations étrangères en CHF</b>	<b>- 5 821 662</b>	<b>- 486 399</b>
Intérêts	648 550	1 100 988
Résultat net	-6 470 212	-1 587 387
<b>Obligations étrangères en MET (hedgées en CHF)</b>	<b>- 38 759 669</b>	<b>- 7 223 350</b>
Intérêts	3 573 159	3 598 877
Résultat net	-42 332 829	-10 822 227
<b>HYPOTHÈQUES</b>	<b>- 6 345 578</b>	<b>284 131</b>
Intérêts	301 643	81 648
Résultat net	-6 647 221	202 483
<b>ACTIONS</b>	<b>- 296 948 043</b>	<b>283 531 820</b>
<b>Actions en CHF</b>	<b>- 124 616 822</b>	<b>131 564 200</b>
Dividendes	12 243 050	12 376 094
Résultat net	-136 859 872	119 188 106
<b>Actions en MET</b>	<b>- 172 331 221</b>	<b>151 967 620</b>
Dividendes	8 546 502	8 940 422
Résultat net	-180 877 723	143 027 198
<b>PLACEMENTS ALTERNATIFS</b>	<b>47 963 880</b>	<b>115 478 654</b>
Dividendes	5 792 714	4 411 950
Résultat net	42 171 166	111 066 704
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>- 5 270 562</b>	<b>3 255 589</b>
Dividendes	2 820 995	3 245 414
Résultat net	-8 091 556	10 175

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>IMMOBILIER</b>	<b>13 778 058</b>	<b>36 563 500</b>
<b>Immobilier suisse</b>	<b>6 185 267</b>	<b>21 940 562</b>
Produits et charges d'exploitation	31 446 854	29 836 336
Intérêts hypothécaires	-90 000	-360 000
Réévaluation	-25 770 200	-9 258 331
Résultat net sur le viager	355 939	1 321 042
Résultat sur vente	242 674	401 515
<b>Immobilier étranger</b>	<b>7 592 791</b>	<b>14 622 938</b>
Dividendes	5 964 080	4 269 404
Résultat net	1 628 711	10 353 534
<b>FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE</b>	<b>- 50 794 347</b>	<b>- 36 315 282</b>
Frais d'administration interne	-568 214	-510 034
Frais de gestion externe de la fortune	-7 397 165	-6 077 227
Frais TER	-42 828 968	-29 728 021
<b>RÉTROCESSIONS</b>	<b>923 930</b>	<b>1 583 864</b>
<b>INTÉRÊTS SUR LES PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE</b>	<b>- 861 230</b>	<b>- 840 028</b>
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>- 367 416 447</b>	<b>392 156 959</b>

## 6.11 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2022 est de -7.39%, contre 10.50% durant l'exercice 2021.

## 6.12 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Total des placements	4 667 594 339	4 475 549 229
Placements non transparents (selon détail ci-après)	101 719 736	104 698 285
<b>PLACEMENTS TRANSPARENTS</b>	<b>4 565 874 603</b>	<b>4 370 850 944</b>

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	31.12.2022	31.12.2021
			Quantité/nominal	Valeur de marché CHF
LU0284878518	Partners Group	Partners Group Global Mezzanine 2007	1 894.30	16 723
XF0041194048	Portfolio Advisors	GRO Fund III K/S	1 128 531.63	979 533
XF0041197892	Portfolio Advisors	Synova Fund V LP	127 225.87	141 593
XF0041202080	Portfolio Advisors	PA Co-Investment Fund V (Offshore) L.P.	6 997 699.00	6 474 271
XF0040864757	Portfolio Advisors	Athora Holdings Ltd	12 859 820.00	19 937 369
XF0040865606	Portfolio Advisors	Glendower Capital SOF IV LP	1 855 268.31	4 225 943
XF0041148937	Portfolio Advisors	Linden Co-Investment V	412 274.95	409 723
XF0041148952	Portfolio Advisors	Linden Capital Part. V	2 291 933.34	2 059 190
CH1105866276	Zürcher Kantonalbank	Hydrogen Certificate (H2C)	45 000.00	31 745 092
CH1180530094	UBS AG	AMC Métaux Stratégiques	450 000.00	35 730 299
<b>PLACEMENTS NON TRANSPARENTS</b>				<b>101 719 736</b>
			<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS</b>			<b>97.8%</b>	<b>97.7%</b>

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placements, lors de la séance du 21 mars 2023.



## 6.13 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION INTERNE</b>	<b>- 568 214</b>	<b>- 510 034</b>
Salaires et charges sociales investissement	-451 874	-402 607
Frais de fonctionnement investissement	-39 434	-29 736
Jetons de présence de la Commission de placement	-76 907	-77 690
<b>FRAIS DE GESTION EXTERNE DE LA FORTUNE</b>	<b>- 7 397 165</b>	<b>- 6 077 227</b>
Honoraires de gestion de la fortune mobilière	-3 043 472	-2 277 036
Frais de transactions et autres frais bancaires	-803 834	-1 208 039
Honoraires de gérance des biens immobiliers	-1 440 315	-1 240 620
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-2 064 309	-1 294 882
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	-45 234	-56 650
<b>FRAIS TER</b>	<b>- 42 828 968</b>	<b>- 29 728 021</b>
<b>FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE</b>	<b>- 50 794 347</b>	<b>- 36 315 282</b>
<b>PLACEMENTS TRANSPARENTS (NOTE 6.12)</b>	<b>4 565 874 603</b>	<b>4 370 850 944</b>
<b>POURCENTAGE DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE PAR RAPPORT À LA TOTALITÉ DES PLACEMENTS TRANSPARENTS EN MATIÈRE DE FRAIS</b>	<b>1.11%</b>	<b>0.83%</b>

## 6.14 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

## 6.15 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs*	31 703 194	23 980 332
Provision pour pertes sur créances employeurs	-200 000	-500 000
<b>CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS</b>	<b>31 503 194</b>	<b>23 480 332</b>
Dettes de cotisations des employeurs*	1 090 003	1 619 209
<b>DETTES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS</b>	<b>1 090 003</b>	<b>1 619 209</b>
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 01.01.	17 033 449	14 542 671
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	2 481 614	4 321 364
Utilisation de la réserve de cotisations des employeurs	-4 407 554	-1 830 585
<b>RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AU 31.12.</b>	<b>15 107 509</b>	<b>17 033 449</b>

\* Les créances et dettes de cotisations des employeurs correspondent aux comptes courants de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La majorité des cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2023. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre service contentieux et celles encore dues au 31 mars 2023 font l'objet d'une communication à l'ASFIP.

## 6.16 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Fondation ne détient pas d'actions en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.

## 7

# EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

## 7.1 COTISATIONS

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	269 981 663	211 079 806
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	27 562 330	22 367 564
Cotisations au fonds de garantie	1 120 457	867 841
Cotisations pour frais administratifs	4 980 962	4 249 887
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	217 741	419 463
<b>COTISATIONS BRUTES</b>	<b>303 863 153</b>	<b>238 984 561</b>
Soit:		
Cotisations des salariés	117 079 815	93 036 614
Cotisations des employeurs	186 783 338	145 947 947

## 7.2 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes à recevoir	58 211	700 993
Prestations en capital payées d'avance	–	384 765
Provisions à recevoir	–	500 000
Prestations du réassureur à recevoir	434 694	176 400
Revenus des placements à recevoir	1 187 957	770 347
Impôts anticipés à récupérer	3 050 037	2 855 131
Loyers des immeubles à recevoir	1 794 750	1 631 240
Autres actifs transitoires liés aux immeubles	3 871 897	–
Produits divers à recevoir	30	19 617
Intérêts courus	30 449	72 072
Charges payées d'avance	994 442	90 609
Immobilisations corporelles	155 893	148 774
Immobilisations incorporelles	399 285	429 025
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>11 977 645</b>	<b>7 778 971</b>

### 7.3 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes reçus d'avance	1 226 694	45 916 366
Capitaux de prévoyance et rentes à payer	4 987 000	2 780 494
Réserves mathématiques reçues d'avance	4 177 325	1 088 171
Prestations du réassureur reçues d'avance	2 115 500	1 657 321
Prestations à verser au réassureur	3 150	67 592
Cotisations au fonds de garantie à payer	600 483	372 703
Frais de courtage à payer	2 703 374	2 482 557
Charges diverses à payer	168 538	240 062
Frais de gestion de la fortune à payer	1 147 351	1 003 392
Loyers des immeubles reçus d'avance	1 343 881	835 011
Autres passifs transitoires liés aux immeubles	4 960 306	194 633
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	<b>23 433 601</b>	<b>56 638 303</b>

### 7.4 DETTES HYPOTHÉCAIRES

La dette hypothécaire détenue auprès du Credit Suisse au 31 décembre 2021 a été intégralement remboursée à son échéance, soit au 30 mars 2022.

### 7.5 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

### 7.6 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>- 4 858 402</b>	<b>- 4 387 817</b>
Salaires et charges sociales	-2 974 603	-2 673 468
Frais de fonctionnement	-1 594 436	-1 426 635
Jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions	-239 806	-229 425
Honoraires de mandats divers	-49 557	-58 289
<b>ORGANE DE RÉVISION ET EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>	<b>- 165 457</b>	<b>- 138 167</b>
Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	-77 975	-62 681
Honoraires de l'organe de révision	-87 483	-75 486
<b>AUTORITÉ DE SURVEILLANCE</b>	<b>- 33 300</b>	<b>- 26 251</b>
Autorité de surveillance cantonale	-21 800	-17 400
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	-11 500	-8 851
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>- 5 057 159</b>	<b>- 4 552 235</b>

### 7.7 FRAIS DE COMMERCIALISATION

	2022	2021
	CHF	CHF
<b>COMMERCIALISATION</b>	<b>- 1 012 781</b>	<b>- 824 443</b>
Salaires et charges sociales	-882 351	-735 354
Frais de fonctionnement	-96 255	-56 025
Honoraires de mandats divers	-34 175	-33 064
<b>MARKETING ET PUBLICITÉ</b>	<b>- 211 892</b>	<b>- 224 076</b>
Frais divers de marketing et publicité	-211 892	-224 076
<b>COURTAGE</b>	<b>- 4 726 277</b>	<b>- 4 668 307</b>
Frais de courtage	-4 726 277	-4 668 307
<b>FRAIS DE COMMERCIALISATION</b>	<b>- 5 950 950</b>	<b>- 5 716 826</b>

# 8

## DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Depuis août 2022, une actualisation du règlement de liquidation partielle est en phase d'approbation auprès de l'Autorité de surveillance.

Sur demande de l'Autorité de surveillance du 10 novembre 2022, l'élaboration d'un règlement sur le contrôle interne est en cours et ce document sera remis à ladite autorité jusqu'au terme du premier semestre 2023.

Toutes les autres demandes ont été traitées et répondues.

## 9

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

### 9.2 DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP2)

Néant

### 9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

### 9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Le rapport de l'expert agréé sur la liquidation partielle du 31 décembre 2021, a été établi en date du 5 décembre 2022 et approuvé par l'ASFIP le 16 décembre 2022. Les entreprises affiliées et les personnes assurées ont été informées en date du 1er mars 2023.

Au 31 décembre 2022, la Fondation n'est pas en liquidation partielle.

### 9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

### 9.6 AUTRES INFORMATIONS

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux États-Unis. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5 850 000 à la société HHG PX Cayman LTD. Une cédula hypothécaire du même montant garantit le prêt. Cette société appartient à 100% à COPRÉ.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

# 10

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence significative sur les comptes annuels 2022 n'a été porté à notre connaissance.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de fondation de La Collective de Prévoyance - COPRE

Genève

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Collective de Prévoyance - COPRE (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;



- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Yann Pasche  
Expert-réviser agréé

Genève, le 25 avril 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



## SIÈGE

Avenue de Champel 4  
CH-1206 Genève

—  
021 310 12 30

## SIÈGE ADMINISTRATIF

Place de la Gare 12  
Case postale 420  
CH-1001 Lausanne

—  
021 310 12 30

[copre@copre.ch](mailto:copre@copre.ch)  
[www.copre.ch](http://www.copre.ch)